

Réf. CYCLE1304

CYCLE

Tourisme et marketing territorial

4 JOURS • 28 HEURES • PARIS / LYON

Module 1

Réf. ADM1343

**Offices de
Tourisme : mode
d'emploi**



Module 2

Réf. ADM1344

**Tourisme et
intercommunalité**



Module 3

Réf. ADM1345

**Méthode et
outils pour bâtir
une stratégie
touristique de
territoire**



Module 4

Réf. ADM1346

**Le marketing
territorial,
ou comment
promouvoir son
territoire**

Objectifs

- Tout savoir sur la création et le fonctionnement d'un office de tourisme
- Maîtriser les nouveaux outils du Code du tourisme et les possibilités d'intercommunalité
- Élaborer une stratégie touristique de territoire
- Améliorer le rayonnement de sa collectivité

Intervenants

Josselyn AUBERT

Avocat au barreau de Lyon, Cabinet Philippe Petit et associés

Jean-François LANNELUC

Directeur général adjoint d'une ville et d'une Communauté Urbaine

François PERROY

Directeur de l'agence Emotio Tourisme, spécialisé en marketing territorial

Programmation 2013

Paris :

Du 08 au 11 juillet

Du 17 au 20 septembre

Du 14 au 17 octobre

Du 26 au 29 novembre

Du 10 au 13 décembre

Lyon :

Du 08 au 11 octobre



Plus d'informations ? Tél. : 04 76 65 61 00 • Fax : 04 76 65 79 98 • E-mail : formation@territorial.fr

Programmation 2013

Paris :

- 08-11/07
- 14-17/10
- 10-13/12
- 17-20/09
- 26-29/11

Lyon :

- 08-11/10

CYCLE

Tourisme et marketing territorial

Détail de la formation

Module 1

Offices de Tourisme : mode d'emploi

Les différents statuts possibles

- La structure associative: pratique mais risquée
- L'établissement public administratif : sûr mais peu adapté
- La question du titre juridique : prestations in house, DSP, prestations de services, etc.

L'EPCI : structure privilégiée

- Le fonctionnement général
- La composition du comité de direction
- Le président et les vice-présidents
- Le directeur et le comptable : statut et missions

La mise en place d'un office de tourisme

- Le transfert du personnel
- Le transfert des biens et contrats
- La liquidation des structures préexistantes
- Les autorisations de commercialisation de produits touristiques

Module 2

Tourisme et intercommunalité

Comment définir la compétence «tourisme»

(nature juridique, contenu et modalités de définition de la compétence : les zones d'activités touristiques, les équipements, les actions de promotion et de développement...)?

Comment exercer la compétence (les transferts de personnels, biens et contrats ; les différents modes de gestion) ?

Comment mettre en place un Office de tourisme intercommunal ?

Quelles sont les conséquences des évolutions de périmètre des EPCI sur les offices de tourisme existants ?

Quels sont les modes spécifiques de **financement** (taxe de séjour, taxe sur les remontées mécaniques...)?

Module 3

Méthode et outils pour bâtir une stratégie touristique de territoire

Les missions de l'office de tourisme

Les éléments de diagnostic

L'inventaire des ressources touristiques

L'expression des volontés locales

Politiques et socio-professionnelles

Les marchés du tourisme local et leurs incidences

sur la stratégie locale et sur les stratégies individuelles des socio-professionnels

Stratégie locale de l'OT en prise avec son territoire et avec ses socio-professionnels (les

objectifs stratégiques ; le SLO, liens entre collectivités et OT, politique d'aménagement, politique de structuration touristique)

Le positionnement marketing touristique territorial

Le plan marketing touristique territorial

Module 4

Le marketing territorial, ou comment promouvoir son territoire

Les collectivités

- Une image concurrentielle
- Les outils d'élaboration du diagnostic

Savoir choisir et fixer des objectifs pour hiérarchiser sa communication

Les stratégies et les tactiques de communication pour atteindre les objectifs d'image poursuivis

Le fond, la forme, le signe

Savoir tout conjuguer pour optimiser sa communication

Le suivi et l'évaluation de l'image

INFOS PRATIQUES

Tél. : 04 76 65 61 00

Fax : 04 76 65 79 98

E-mail : formation@territorial.fr

+ Possibilité d'inscription à la carte : Nous contacter pour plus d'information.

Fiche d'inscription* à retourner par fax au 04 76 65 79 98

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

E-mail (obligatoire) :

Collectivité territoriale de rattachement :

Nom de la collectivité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente applicables aux formations (disponibles dans notre catalogue et sur notre site Internet <http://formation.territorial.fr>) et les accepter sans réserve.

TERRITORIAL S.A.S - Capital 7.325.000 € - Siret 404 926 958 00020 (R.C.S Paris) - Code APE 5813Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 28 404 926 958
58 cours Bequart Castelbon - BP 215 - 38506 Voiron Cedex - Téléphone : 04.76.65.71.36 - Fax : 04.76.05.01.63 - Internet : <http://www.territorial.fr>

* Vaut convention de formation simplifiée

Réf. ET-CYCLE1304

Tarifs HT :	cycle	- 20 % cycle complet
Associations, communes et EPCI < 10 000 hab.	1 400 €	<input type="checkbox"/> 1 120 €
Communes et EPCI de 10 001 à 40 000 hab.	2 280 €	<input type="checkbox"/> 1 824 €
Communes et EPCI de 40 001 à 80 000 hab.	2 680 €	<input type="checkbox"/> 2 144 €
Communes et EPCI de 80 001 à 150 000 hab.	3 080 €	<input type="checkbox"/> 2 464 €
Communes et EPCI > 150 000 hab. et conseils généraux/régionaux + entreprises privées	3 160 €	<input type="checkbox"/> 2 528 €
Autres (État...)	2 280 €	<input type="checkbox"/> 1 824 €

Date et signature du stagiaire

Cachet de la collectivité